

des recherches de ce genre. Je suis certain que tous les honorables vis-à-vis collaboreront lors de l'étude du projet de loi sur l'organisation du gouvernement, afin que nous puissions établir le nouveau ministère de l'Environnement et des Ressources renouvelables, car la coordination s'impose sûrement.

Une grande partie de la recherche menée sous l'égide du gouvernement fédéral a été financée par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le ministère qui sera chargé de l'environnement et des ressources renouvelables sera peut-être disposé à financer et à coordonner les initiatives en cours. Je suis certain que les députés d'en face en appuieront la création et vont s'empressez de faire adopter le projet de loi cette semaine afin que le nouveau ministère puisse prendre le départ au début de l'an prochain.

La motion porte aussi sur la fourniture d'aide technique et financière pour la planification et la mise au point de programmes d'élimination des déchets solides au niveau municipal. Le député de Hamilton-Ouest, dans son intervention si éloquente, nous a fait un exposé complet du besoin qui existe dans nos grandes zones métropolitaines. Je ne peux que souscrire de tout coeur à ses vues, car plusieurs de nos grandes régions métropolitaines, dont la ville de Montréal, continuent de déverser presque la totalité de leurs eaux usées non traitées dans des cours d'eau comme le Saint-Laurent. Le besoin existe donc dans nos grandes zones métropolitaines, car même des villes comme Montréal, avec toutes les ressources financières dont elles devraient disposer, trouvent trop coûteuse l'installation d'usines pour le traitement complet ou même primaire des eaux d'égout.

Le problème se pose aussi dans nos petits centres. L'Ontario, peut-être la plus prospère de nos provinces, n'a pas encore prévu un programme satisfaisant pour l'aménagement de systèmes convenables de traitement des eaux d'égout dans les petites collectivités de 1,000, 2,000 ou 5,000 personnes. Des projets de ce genre existent dans certaines localités, mais la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario presse la plupart des municipalités d'aménager de telles installations sans leur affecter les fonds qu'exige l'établissement des services nécessaires.

Si bon nombre de régions de ma circonscription aménageaient les installations de traitement des eaux d'égout qu'il faut les taxes doubleraient et tripleraient dans certains cas. Ces centres se trouvent donc dans une situation impossible; d'une part la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario, l'organisme de réglementation qui assume la responsabilité dans ce domaine, réclame l'aménagement de telles installations afin d'éviter la pollution des eaux alors que d'autre part les fonds nécessaires manquent.

Des recherches plus poussées nous amèneraient peut-être à découvrir des moyens de détruire les déchets. On pourrait peut-être installer dans chaque maison des dispositifs intégraux tels qu'un système de recyclage. Le coût du traitement des déchets en serait réduit et les petites localités, tout aussi importantes du point de vue des individus qui les composent que les grands centres, n'auraient pas à supporter un énorme supplément de frais. Je lisais récemment qu'un programme, au Japon peut-être, prévoyait l'incorporation des déchets solides dans des blocs de matériau de construction, façon très

permanente de disposer des déchets solides, me semble-t-il. C'est dans la province d'Ontario, je crois, qu'on exige maintenant que tous les dépotoirs de la province soient autorisés et surveillés par le ministère chargé de la pollution afin d'assurer que ces dépotoirs ne sont pas proches de quelque cours d'eau qui éventuellement sert de source d'eau potable.

Dans la province d'Ontario, on met en œuvre un programme de remplissage de terrains avec des déchets solides. Non seulement les petites villes se débarrassent ainsi de leurs déchets, mais elles les recouvrent pour ne pas déparer le paysage. A Belleville, par exemple, on a mis en place des programmes très originaux, en vertu desquels on a rempli tout un secteur de marais qu'on a transformé en parc. De cette façon, non seulement on élimine les marécages qui sont infestés de moustiques durant l'été, mais on aménage un parc dont la municipalité jouira longtemps. C'est là une autre façon de se débarrasser des déchets solides tout en créant de nouveaux terrains pour l'aménagement de parcs ou l'implantation d'industries dans l'intérêt de la collectivité.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney) a exposé un point très important. D'après lui, nous ne devons pas répéter la recherche qui se poursuit aux États-Unis et dans d'autres pays. Je trouve tout à fait approprié que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances se préoccupe aussi des coûts car c'est le genre d'homme que nous voulons à ce poste. Nous ne voulons pas, pour remplir ces fonctions, d'un gaspilleur qui jetterait les deniers publics par les fenêtres, mais plutôt de quelqu'un qui songe à ce que coûtera cette recherche aux contribuables.

● (5.50 p.m.)

Comme le secrétaire parlementaire est bien éveillé, je n'ai pas l'intention de faire un panégyrique, mais il est opportun que nous considérions cette question de l'économie, car le gouvernement fédéral a réellement une responsabilité en matière de recherche au pays. Dans la plupart des cas, les gouvernements provinciaux s'occupent de la réglementation de la lutte contre la pollution, mais la recherche a toujours traditionnellement relevé du gouvernement fédéral. Ainsi, il est très opportun que cette motion soit présentée au Parlement cet après-midi afin que les députés puissent la débattre. Il appartiendrait certainement au gouvernement fédéral de se charger de cette recherche si la motion est adoptée.

Comme je ne voudrais pas étouffer la motion du député, je terminerai avec l'espoir que lorsque la motion sera adoptée, on élaborera un programme pour s'assurer qu'on effectuera les recherches qui s'imposent sur l'élimination des déchets solides.

M. E. F. Whelan (Essex): Monsieur l'Orateur, en parlant sur la motion du député...

M. Alexander: Pourquoi?

Une voix: Agissons.

M. Whelan: Si le député doit poser cette question il n'a pas d'affaire dans cette institution. J'ai eu une très vaste expérience ici à Ottawa avec les divers ministères qui s'intéressent à ce problème, et c'est pour cela que je crois pouvoir parler de ce sujet et même aller plus loin